

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris le 02 novembre 2021

Yannick SALA

Conseiller en charge des professions libérales et du rebond des entreprises.

Cabinet de Monsieur Alain Griset, ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.

Ministère de l'économie, des finances et de la relance.

139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Ref : DGFNI/Y.SALA 211102

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie sincèrement pour votre écoute lors du rendez-vous auquel j'ai participé avec les représentants des Libéraux de Santé le jeudi 28 octobre dernier. Au-delà du sujet central de l'article 6 du projet de Loi sur les indépendants, j'ai attiré votre attention sur l'impact très conséquent de la hausse du prix des carburants sur l'activité des 140 000 infirmières et infirmiers libéraux que compte notre Pays.

Ces professionnels exercent l'immense majorité de leur activité au domicile des patients. La crise sanitaire l'a d'ailleurs démontré, lors du premier confinement, cette profession a maintenu une forte activité et s'est beaucoup mobilisée pour répondre au double objectif que nous lui avons fixé : maintenir autant que faire se peut les patients souvent âgés et fragiles à leur domicile pour éviter l'engorgement des services hospitaliers sous tension et éviter la formation de chaînes de contaminations dans les conditions que vous connaissez.

Aujourd'hui, force est de constater que les infirmières et infirmiers libéraux sont les derniers professionnels de santé libéraux à se déplacer en masse au domicile des patients. Ils répondent en cela à l'approche domiciliaire voulue par le Gouvernement.

De fait, ces professionnels prennent de plein fouet la hausse très importante des prix du carburant.

L'alternative qui pourrait répondre à cette inflation peut résider dans l'achat d'une voiture hybride ou 100% électrique. Outre le surcoût à l'achat que cela représente, nous sommes également impactés par les tarifs de déduction applicables liés à la puissance administrative de ces véhicules. En effet, le véhicule électrique sera classé que dans la catégorie des 3 CV fiscaux et moins.

Les 2 seuls façons de déduire en frais professionnels ces frais de déplacement sont les suivantes :

Soit le mode **frais REEL**, soit le mode **FORFAIT IK**.

Frais réels ou IK pour la 2035 : **Les frais déductibles pour un véhicule électrique sont très faibles.**

La voiture 100 % électrique peut séduire les professionnels ayant une tournée en agglomération et parfois dans de toutes petites zones rurales. C'est loin d'être le cas en zones réellement rurales ce qui représente l'exercice majoritaire de la profession.

Fédération Nationale des Infirmiers

Si cet indice était revalorisé pour les infirmières et infirmiers libéraux, il est à peu près certain que cela créerait un cercle vertueux à plus d'un titre.

Il permettrait d'éviter les refus de soins liés aux coûts des déplacements pour les professionnels, il garantirait un accès aux soins à toute la population y compris en secteur rural, enfin cela participerait également à la transition écologique souhaité par le gouvernement.

De même, une meilleure possibilité de défiscalisation à l'achat des véhicules hybrides ou électriques pour les infirmières et infirmiers libéraux est de nature à nous intégrer dans ce cercle vertueux.

Vous l'aurez compris Monsieur Sala, la Fédération Nationale des Infirmiers plaide plutôt pour des mesures qui répondent à des défis sociétaux plutôt que de revendiquer des hausses de tarifs des déplacements auprès de l'Assurance maladie.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sincères salutations.

Daniel Guillerm
Président.

